

## Constitution de vos dossiers de rémunération et d'inscription à l'examen.

Les documents figurant sur la liste ci-dessous sont à remettre au C.F.P.P.A. - Bien respecter les délais et le nombre d'exemplaires à fournir

**Un dossier incomplet le jour de la rentrée entraînera des retards dans le versement de votre rémunération.**  
Vous pouvez être concerné(e) par plusieurs rubriques détaillées ci-dessous.

Documents à fournir	Dossier Stagiaire		
	Nombre d'exemplaires	Fournis	Reste à fournir
Dossier d'inscription	1		
Curriculum Vitae précisant notamment les dates de début et de fin de contrat de travail et type de contrat (CDI, CDD, Contrat Aidés...), les missions principales, loisirs et bénévolat.	1		
Copie de votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou titre de séjour en <b>cours de validité</b> et votre livret de famille.	1		
Copie de la carte grise de votre véhicule.	1		
Copie d'attestation d'assurance responsabilité civile	1		
Photo d'identité récente	1		
Relevé d'Identité Bancaire ou Postale, <b>à votre nom</b>	1		
Copie de tous vos diplômes <b>ou</b> Certificat de scolarité de la dernière classe fréquentée si vous n'avez pas obtenu le diplôme. Attention en fonction du diplôme obtenu vous aurez à attester d'1 ou de 3 années d'activité professionnelle, même discontinue.	1		
Copie de votre <b>Attestation</b> de Protection Sociale - Régimes : agricole ou générale ou autre	1		
- Si vous êtes né (e) en 1979 : Attestation de recensement.	1		
- Si vous êtes né(e) après 1979 : Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.	1		
<b>Vous êtes Demandeur d'Emploi Indemnisé- Rendez-vous pôle emploi obligatoire : examen de votre situation – prescription entrée en formation.</b>	1		
- Certificat de travail de votre dernier emploi ou de vos employeurs si la durée est inférieure à 24 mois. - Votre <b>notification</b> ARE Pôle Emploi.	1		
<b>Vous êtes Demandeur d'Emploi non Indemnisé- Rendez-vous pôle emploi obligatoire : examen de votre situation – prescription entrée en formation.</b>			
- Certificat de travail de votre dernier emploi ou de vos employeurs si la durée est inférieure à 24 mois. Les bulletins de salaire attestant de 6 mois d'activité au cours d'une période de 12 mois, ou de 12 mois au cours d'une période de 24 mois. (si vous n'avez pas ces documents la rémunération minimale sera appliquée) - Votre <b>notification de rejet</b> de Pôle Emploi.			
<b>Vous êtes ou avez été Travailleurs non-salariés :</b> Exploitants, Aides familiaux, Travailleurs indépendants...			
- Attestation de la Mutualité sociale agricole précisant votre statut (Régime agricole)	1		
	1		

- Attestation d'inscription et/ou de radiation à la Chambre des Métiers, du commerce, ...			
<b>Si vous êtes salarié(e),</b> Vous pouvez prétendre à un <b>CPF de transition.</b> Vous renseigner auprès de votre employeur et de nous transmettre les documents que nous devons compléter.	1		
<b>Si vous êtes concerné(e)</b> (fournir en plus le ou les document(s) ci-dessous)			
- Votre justificatif de versement de l'Allocation Parent Isolé si vous percevez (attestation CAF)	1		
- Si vous êtes reconnu(e) travailleur handicapé(e) : documents MDPH ainsi qu'un certificat médical indiquant que vous êtes apte à exercer le métier préparé (voir MDPH)	1		

Documents à fournir	Nombre d'exemplaires	Fournis	Reste à fournir
<b>Vous souhaitez suivre la formation D.E.A.E.S vous devez, nous fournir pour la sélection sur dossier avant l'épreuve orale de sélection.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une lettre de motivation manuscrite motivant le projet de formation choisi.</li> <li>- 1 Curriculum vitae</li> <li>- 3 photos d'identité : Une collée sur la fiche d'inscription Les deux autres ici avec un trombone</li> <li>- Copie des bulletins de notes des 2 dernières années de scolarité pour les candidats post-bac</li> <li>- Règlement de 50 € à l'ordre de « Agent Comptable de EPLEFPA d'Ahun » <i>pour les frais de gestion</i></li> <li>- Règlement de 50 € à l'ordre de « Agent Comptable de EPLEFPA d'Ahun » <i>Epreuve orale de sélection</i></li> <li>- Pour les candidats en formation continue : Fournir un justificatif du statut (accord prise en charge, attestation employeur...) « Lettre engagement de l'employeur » ci-jointe pour les salariés en emploi.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Les règlements ne seront en aucun cas remboursés.</u></b></p>	1  3 photos  1  1		
<b>Vous souhaitez suivre la formation D.E.M.E vous devez, nous fournir pour la sélection sur dossier avant l'épreuve écrite et/ou orale de sélection.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une lettre de motivation manuscrite motivant le projet de formation choisi.</li> <li>- 1 Curriculum vitae</li> <li>- 3 photos d'identité : Une collée sur la fiche d'inscription Les deux autres ici avec un trombone</li> <li>- Copie des bulletins de notes des 2 dernières années de scolarité pour les candidats post-bac</li> <li>- Règlement de 50 € à l'ordre de « Agent Comptable de EPLEFPA d'Ahun » <i>pour les frais de gestion</i></li> </ul>	1  1 3 photos  1  1		

**CDFAA/ CFPPA DE LA CREUSE – Le Chaussadis 23150 AHUN**

① CDFAA 05 55 81 48 91 / CFPPA 05 55 81 48 90

@ cfa.creuse@educagri.fr / cfppa.ahun@educagri.fr

Site internet [www.ahun.educagri.fr](http://www.ahun.educagri.fr)

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement de 50 € à l'ordre de « Agent Comptable de EPLEFPA d'Ahun » <i>pour les frais de sélection (épreuve orale d'admission)</i></li> <li>- Pour les candidats en formation continue : Fournir un justificatif du statut (accord prise en charge, attestation employeur...) « Lettre engagement de l'employeur » ci-jointe pour les salariés en emploi. <b><u>Les règlements ne seront en aucun cas remboursés.</u></b></li> </ul>	<p>En fonction du diplôme</p> <p>1</p>	<p>Confère liste</p>	
<p><b>Vous souhaitez suivre <b>la formation BPJEPS PECHE</b> vous devez, en plus, nous fournir avant le début de la formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la pêche datant de moins d'un an, à l'entrée en formation.</li> <li>- Un Certificat de Compétence de Citoyens de Sécurité Civile - Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 ou Une attestation de réussite au Brevet des Premiers Secours ou une attestation du Brevet National de Secourisme ou Attestation de Formation aux Premiers Secours ou une attestation sur l'honneur vous engageant à le valider.</li> <li>- Une attestation de 50 mètres de nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif option activité de la natation.</li> </ul>	<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>		

## LETTRÉ ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR

### Formation **D.E.A.E.S** ou **D.E.M.E** en formation professionnelle ou apprentissage

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Responsable de  
l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Atteste que Mme/M. : \_\_\_\_\_

Occupera un poste de :

- Accompagnant Éducatif et Social à son entrée en formation le :
- Moniteur Éducateur à son entrée en formation le :

Dans le cadre d'un :

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Autre : .....

Les frais de formation seront pris en charge sous réserve de la réussite aux épreuves de sélection et de l'accord de financement.

Signature et cachet de l'établissement :

Date :

**CDFAA/ CFPPA DE LA CREUSE – Le Chaussadis 23150 AHUN**

① CDFAA 05 55 81 48 91 / CFPPA 05 55 81 48 90

@ cfa.creuse@educagri.fr / cfppa.ahun@educagri.fr

Site internet [www.ahun.educagri.fr](http://www.ahun.educagri.fr)